



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUIN 2016**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes annuels de l'exercice 2015 de QUILVEST (société mère) tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Réviseur d'Entreprises agréé, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2015 de la Société, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts, une rémunération de \$840.000 est accordée au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que le bénéfice consolidé de l'exercice s'établit à \$73,5 millions (le bénéfice consolidé de l'exercice 2014 s'établissant \$60,8 millions) et que le résultat de la société mère consiste en une perte de \$12,6 millions. En conséquence, l'Assemblée générale décide de distribuer pour l'exercice 2015 à la date que fixera le Conseil d'Administration le montant de \$2,00 par action, soit environ \$13,3 millions.

CINQUIEME RESOLUTION

Par vote spécial, l'Assemblée donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à faire acquérir pour et par la Société pendant une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, jusqu'à un total de 10% du capital social de la Société.

Les acquisitions pourront se faire soit en bourse, soit hors bourse, étant précisé que le prix d'acquisition par action ne pourra être ni inférieur à \$80, ni supérieur à \$140.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme une nouvelle fois International Advisory Services (IAS) (représentée par M. Christian Baillet). Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

L'Assemblée nomme Messieurs Gonzalo Tanoira, Robin Filmer-Wilson et Jean-Louis Schiltz administrateurs de la Société. Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg, Société coopérative, Réviseur d'Entreprises agréé de QUILVEST pour les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2016.

L'Assemblée mandate le Conseil d'Administration pour négocier l'étendue, les modalités et la rémunération de leurs mandats.

NEUVIEME RESOLUTION

Néant